

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 JUIN 2008 à 20 H**

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hebert-Deguisse, Maillard, Roger, Todesco, MM. Desbois, Durante, Freixinos, Jayet, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Desserée (procuration à Mme Hebert-Deguisse), Mme Radigon (procuration à Mme Maillard)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les comptes-rendus des 2 précédents conseils municipaux sont approuvés et signés par les conseillers municipaux.

1. Désignation de la commission d'appels d'offres

Les 3 membres élus au côté de Mme le maire sont MM. Freixinos, Jayet et Lejeune.

Les 3 suppléants sont Mme Bassard et MM. Desbois et Parthiot.

2. Devis d'acquisition de défibrillateurs

Le conseil avait donné son accord pour l'achat de 4 défibrillateurs qui seront installés dans la salle polyvalente, dans la salle de judo, dans la salle des fêtes et dans les vestiaires du foot et du tennis.

Bernard Milloir commente les devis reçus. Des informations complémentaires sont nécessaires pour permettre de choisir le fournisseur qui sera retenu.

3. Marché alimentaire

Le processus de création d'un marché alimentaire hebdomadaire est lancé. L'objectif est de faire démarrer le marché le samedi 5 juillet 2008.

Le marché aurait lieu le samedi matin dans la cour de la mairie, le long de la salle de judo et sur la 1<sup>ère</sup> partie du parking de l'espace Jean-Claude Patriarche si nécessaire.

Les commerçants seront associés à ce projet qui vise à faire du marché des partenaires complémentaires plutôt que concurrents.

Les sanitaires, les points d'eau et les arrivées électriques qui sont nécessaires peuvent être installés facilement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création d'un marché hebdomadaire le samedi matin.

4. Subventions

L'association du tennis et l'association Arc en Ciel de la maison de retraite ont adressé à la mairie un courrier de remerciement pour la subvention accordée.

- L'équipe féminine de VTT du collège Lallement qui a fini 13<sup>ème</sup> sur 32 aux championnats de France qui ont eu lieu en Corrèze ont sollicité la municipalité en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle suite aux importants frais engagés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 500€.

- Le club de voile de Panthier sollicite une subvention exceptionnelle pour aider les 2 jeunes filles membres du club qui ont été qualifiées pour faire partie de la délégation française aux championnats du monde d'Athènes.

Paul Durante sort de la salle pendant les délibérations.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 500€.

- La société de chasse a fait part de son grand mécontentement suite à la décision du conseil municipal de ne pas lui accorder de subvention. C'est en effet la seule association qui avait vu sa subvention supprimée.  
Le conseil municipal décide de lui accorder la subvention de 200€ accordées les années précédentes. Cette décision est prise par 1 voix contre et 2 absentions.

5. Demande d'acquisition de terrain pour l'implantation d'une salle paroissiale

L'abbé Houdart sollicite la mairie afin de pouvoir construire sur le terrain derrière la cure une salle paroissiale. Cette salle servirait pour le catéchisme, des conférences et diverses réunions.

Le projet serait réalisé par la paroisse.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la construction de la salle paroissiale.

Le type de bail qui régira la construction sera étudié ultérieurement avec l'association diocésaine.

6. Contribution communale aux frais de scolarité de l'école privée

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire 2008/2009 le montant de 390€ par enfant habitant Pouilly et fréquentant l'école primaire Notre Dame. Ce montant est identique à l'an dernier.

7. Mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau potable

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les débits de prélèvements figurant sur la déclaration d'utilité publique, à savoir 25 m<sup>3</sup>/h pour le réservoir de Grosbois et 45 m<sup>3</sup>/h pour le réservoir de Bois Brulé.

8. Affaires diverses

- Le raid CANEO qui relie Versailles à Marseille avec 40 équipes de 4 personnes arrivera à Pouilly le 29 juillet. Les concurrents arriveront en VTT. Le village bivouac sera installé à Pouilly (au terrain de sport et au bassin). La 3<sup>ème</sup> étape partira de Pouilly en kayak. Les concurrents passeront sous le canal couvert. Une forte couverture médiatique est prévue.
- Suite au contrôle technique qui impose des travaux très onéreux, la question du remplacement du camion de 3,5 T se pose. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal en fonction des différents devis
- Les membres du conseil municipal visiteront l'installation de pompage et de traitement de l'eau du barrage de Chamboux le mardi 17 juin.
- Le sentier de la Madone sera inauguré le mercredi 2 juillet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.**